

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

Date de convocation :
13 mars 2012
Date d'affichage :
13 mars 2012
Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 3

L'An Deux Mille douze
Le 27 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

OBJET : 2012/C03/09

**Contrats de reprise des
emballages "option
fédération"**

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Fabien GERARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Patrick MAUFFROY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Lionel CHRETIEN, Hugues FADIN, Olivier GIRARDIN, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LEROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON
Christian GUENELON représenté par Monsieur Marcel HURILLON
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire :
- 6 AVR. 2012

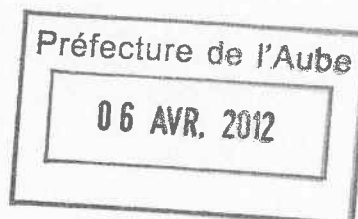
Après dépôt en Préfecture le :
- 6 AVR. 2012

Et publication le :
- 6 AVR. 2012

La Présidente,



Danièle BOEGLIN



Convention de mandat « cartons de déchèteries » avec les collectivités

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le SDEDA a signé un contrat de reprise des matériaux d'emballages ménagers dans le cadre de l'option fédération du CAP barème de la société agréée Eco-Emballages.

Sur proposition de la société Eco-Emballages, il est envisageable d'intégrer les cartons issus des déchèteries pour lesquelles la société SITA DECTRA assure la valorisation. Pour cela il est proposé un contrat de mandat entre le SDEDA et ses collectivités membres pour lesquelles la société SITA DECTRA assure la valorisation des cartons.

Vu les projets de contrat de mandat soumis à son examen.

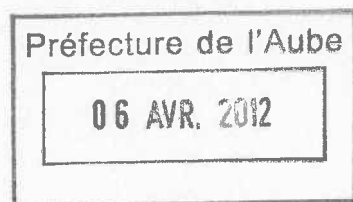
Après en avoir délibéré par,

Vote	Pour	Contre	Abstention
	57.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer les contrats de mandat avec les EPCI suivantes :

Communauté d'Agglomération du Grand Troyes,
Communauté de communes du Val d'Armance
Communauté de communes des Portes de Romilly sur Seine
Communauté de communes du Barséquanais
Sivom de la région de Méry sur Seine



Extrait certifié conforme,
Troyes, le
La Présidente,

A handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal contains the text "Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets" and "SDEDA" at the bottom.

Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

Date de convocation :
13 mars 2012
Date d'affichage :
13 mars 2012

Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C03/08

**Avenant 1 au contrat R 1
2011 lot 5 "option fédération"**

Acte rendu exécutoire :

- 6 AVR. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 AVR. 2012

Et publication le :

- 6 AVR. 2012

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 27 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

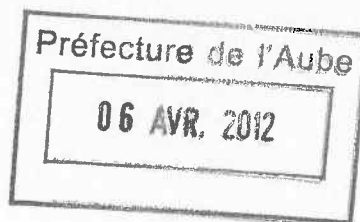
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Fabien GERARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Patrick MAUFFROY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Lionel CHRETIEN, Hugues FADIN, Olivier GIRARDIN, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LEROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON
Christian GUENELON représenté par Monsieur Marcel HURILLON
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Avenant 1 au contrat R 1 2011 lot 5 "option fédération"

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le SDEDA a signé un contrat de reprise des matériaux d'emballages ménagers dans le cadre de l'option fédération du CAP barème de la société agréée Eco-Emballages.

La société SITA DECTRA est attributaire du lot 5 du contrat R 1 2011 pour la valorisation des pcnc (emr-cartons). Sur proposition de la société Eco-Emballages, il est envisageable d'intégrer les cartons issus des déchèteries pour lesquelles la société SITA DECTRA assure la valorisation. Pour cela il est proposé un avenant avec la société SITA DECTRA.

Vu le contrat R 1 2011 lot 5,

Vu le projet d'avenant n°1 soumis à son examen,

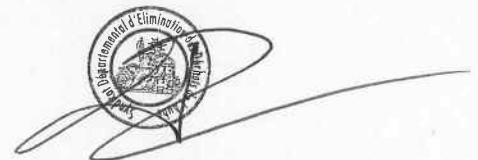
Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
57.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

AUTORISE la Présidente à signer un avenant n°1 au contrat R 1 2011 lot 5 avec la société SITA DECTRA pour la reprise des PCNC (emr-cartons).

Extrait certifié conforme,
Troyes, le
La Présidente,

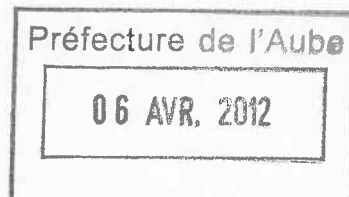


Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

Date de convocation :
13 mars 2012
Date d'affichage :
13 mars 2012

Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C03/07

**Budget Annexe - Budget
Primitif 2012**

Acte rendu exécutoire :

- 6 AVR. 2012

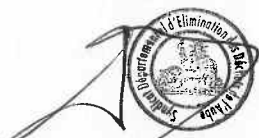
Après dépôt en Préfecture le :

- 6 AVR. 2012

Et publication le :

- 6 AVR. 2012

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 27 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

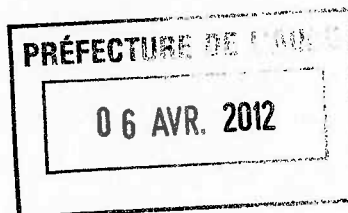
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Fabien GERARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Patrick MAUFFROY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Lionel CHRETIEN, Hugues FADIN, Olivier GIRARDIN, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LEROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON
Christian GUENELON représenté par Monsieur Marcel HURILLON
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Budget Annexe - Budget Primitif 2012

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 27 mars 2012,

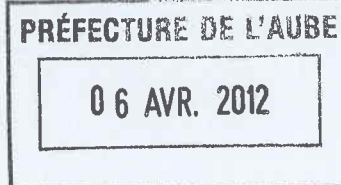
Vu la délibération n°2012/C03/06 du 27 mars 2012 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2011,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
57.5	0	0



LE COMITE SYNDICAL

ADOpte le budget primitif 2012 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 62.415,07 €
- Section de fonctionnement : 16.605.030,36 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

FUNCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1.963.930,36 €
022	Dépenses imprévues	1.000.000,00 €	
011	Charges à caractère général	10.099.930,36 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	220.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	5.200.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	65.100,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	20.000,00 €	
74	Dotations, subventions et participations		9.400.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		5.200.000,00 €
77	Produits exceptionnels		41.100,00 €
	TOTAL	16.605.030,36 €	16.605.030,36 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		42.415,07 €
020	Dépenses imprévues	18.000,00 €	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		20.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	44.415,07 €	
	TOTAL	62.415,07 €	62.415,07 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 5 avril 2012
La Présidente

Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

Date de convocation :
13 mars 2012
Date d'affichage :
13 mars 2012

Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C03/06

**Budget Annexe - Affectation
du résultat de l'exercice 2011**

Acte rendu exécutoire :

- 6 AVR. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 AVR. 2012

Et publication le :

- 6 AVR. 2012

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 27 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

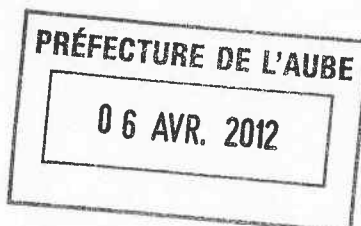
Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Fabien GERARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Patrick MAUFFROY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Lionel CHRETIEN, Hugues FADIN, Olivier GIRARDIN, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LEROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON
Christian GUENELON représenté par Monsieur Marcel HURILLON
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN



Budget Annexe - Affectation du résultat de l'exercice 2011

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 27 mars 2012, le compte administratif 2011 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.963.930,36 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 42.415,07 € et aucun reste à réaliser,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2011,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré

Vote		
Pour	Contre	Abstention
57.5	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget annexe de l'exercice 2012 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'investissement – article 001, la somme 42.415,07 €.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de 1.963.930,36 €.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 5 avril 2012
La Présidente,



Danièle BOEGLIN

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et publication le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SEANCE DU MARDI 27 MARS 2012

Date de convocation :
13 mars 2012
Date d'affichage :
13 mars 2012

Nombre de membres du
Comité Syndical : 45

Nombre de membres en
exercice : 43

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 3

OBJET : 2012/C03/05

**Budget Annexe - Compte
Administratif 2011**

Acte rendu exécutoire :

- 6 AVR. 2012

Après dépôt en Préfecture le :

- 6 AVR. 2012

Et publication le :

- 6 AVR. 2012

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille douze
Le 27 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

M. Patrick DYON, Nicolas JUILLET Vice-présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Fabien GERARD, Annie GREMILLET, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Marcel HURILLON, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Patrick MAUFFROY, Joëlle PESME, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM., Thierry BLASCO, Lionel CHRETIEN, Hugues FADIN, Olivier GIRARDIN, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Pascal LANDREAT, Ludovic LEROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Pierre PESCAROLO, Daniel PICARA, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (3) :

Christian BRANLE représenté par Monsieur Patrick DYON
Christian GUENELON représenté par Monsieur Marcel HURILLON
René MARIE représenté par Madame Danièle BOEGLIN

PRÉFECTURE DE L'AUBE

06 AVR. 2012

